Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Février 1898. No. 11.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba."

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
SAINT-BONIFACE,
MANITOBA,
CANADA



PROTESTATION

Après la publication, dans le *Manitoba* du 5 courant, d'une revue intéressante, de tous les progrès faits depuis quelques années par les Français immigrés dans notre pays, nous sommes heureux aujourd'hui de reproduire la lettre suivante adressée par le R. P. Dom Benoit au consul de France.

C'est une magnifique protestation basée sur des faits incontestables, contre des accusations parties de bien bas, mais répétées à plaisir, sinon sans méchanceté, dans des sphères plus élevées.

Notre-Dame de Lourdes,
le 20 décembre 1897

Monsieur le Consul de France à Montréal.

Monsieur le Consul.

Nous sera-t-il permis de vous exprimer bien humblement et bien respectueusement notre étonnement pour les paroles que vous avez dites récemment, dans une réunion de la chambre de commerce française, contre l'émigration des français au Canada, particulièrement au Manitoba et dans le Nord-Ouest.

Nous comprenons que votre position vous met fréquemment en relation avec les français qui ne réussissent pas au Canada, et qui viennent vous demander d'être rapatriés, naturellement, ces français là ne s'en prennent de leur insuccès ni à leur paresse, ni à leurs autres vices, mais seulement au pays où ils sont venus, au climat, aux moustiques, etc.

Il faut beaucoup d'inexpérience pour juger un pays nouveau sur les appréciations de ceux qui n'y ont pas réussi. Nous avons peine à croire que vous puissiez être influencé par leurs dires. C'est d'autant plus étonnant que vous avez été constamment en relation, nous le savons, avec beaucoup de nos compatrioses qui ont réussi au Canada. Vous avez même pris la peine de visiter quelques centres français, entre autre la colonie française de Notre-Dame de Lourdes, dont je fais partie. Les impressions que vous avez éprouvées dans cette visite et que vous avez bien voulu rendre publiques, nous faisaient espérer que vous seriez toujours très sympathique au développement de l'influence française au Canada, particulièrement dans les immenses régions de l'ouest.

Notre-Dame de Lourdes comptait lors de votre visite, 231 français ; elle en compte aujourd'hui 308, mêlés a 211 Canadiens-français, 85 suisses et quelques autres diverses nationalités. La plupart de ces français sont venus sans d'autres ressources que leurs bras, plusieurs même après avoir emprunté mille francs, quinze cents francs pour leur voyage. Aujourd'hui ils possèdent 5160 acres soit 2064 hectares, dont 1488 acres ou 595 hestares sont cultivées. Ils ont 169 chevaux, 83 bœufs, 166 vaches, 283 autres bêtes à cornes, 31 faucheuses, 25 moissoneuses, 24 rateleuses, 8 semeuses. Nous gardons tous l'amour de notre chère France, dont nous recevons les journaux, où plusieurs envoient leurs épargnes pour assistr leur parents indigents, dont nous suivons des yeux et du cœur tous les événements, mais tous sont contents aussi du pays ou ils sont et en apprécient la rares ressources.

Nous sommes tout entourés de colonies de langue française fondées depuis 25 ans : Saint-Léon, Saint-Alphonse, Somerset, peuplés surtout de Canadiens-français : Bruxelles peuplé surtout de Belges : Saint-Claude, Fannystelle, presque exclusivement composés de français. Ce sont des autres où la langues française sera à jamais parlée et où par conséquent l'influence française sera toute puissante de siècle en siècle.

Certains publicistes français accusaient récemment les représentants officiels de la France de s'être trop souvent mis dans le passé au service des anglais et d'avoir favorisé par leurs imprudences la perte de nos colonies. Nous connaissons, Monsieur le Consul, votre patriotisme. Cependant, nous vous prions de bien réflichir que le Canada est l'un des pays du monde où la langue française est le plus parlée, et causéquemment l'influence française est des plus grandes, et nous vous prions de continuer aux colonles françaises du Canada toute votre bieuveillance passée, de ne point gêner leur développement, mais de le favoriser plutôt, pour la gloire de notre belle patrie, sans faire attention aux déclamations de quelques français de Montréal qui n'auraient jamais dû venir au Canada.

Daignez agréer, Monsieur le Consul, tous mes sentiments de la plus haute considération.

DOM PAUL BENOIT,
Curé de N. D. de Lourdes.

AEFAIRES MUNICIPALES

Extrait du Procès verbal de l'assemblée du 4 Janvier 1898 du Conseil de la Municipalité de Montcalm.

Présents : Williams Fraser, préfet ; P. R. Pelletier, Louis Ayotte, Aimé beaubien, Alfred Brulé, Onesime Lemire, Edwart Davis, conseiller.

Pelletier-Ayotte, que le procès verbal de la dernière assemblée soit approuve. Adopté.

Lecture du règlement No 121 concernant l'engagement du secrétaire trésorier au salaire de $650.00.

Davis-Pelletier, que le règlement No. 121 concernant l'engagement du sécrétrire trésorier soit adopté tel que lu. En amendement par Onésime Lemire-Alfred Brulé, que le secrétaire trésorier soit engagé pour le prix de $500.00.

Perdu, la motion principale est adoptée.

Pelletier-Beaubien, que Messieurs Louis Ayotte et Alfred Brulé fassent partie du comité des finances et que Monsieur Edward Davis en soit nommé président. Adopté.

Lemire - Pelletier. Que les taxes soient acceptées avec 10o/o dix pour cent d'escompte jusqu'au premier Mars. Adopté.

Pelletier-Beaubien. Que Pierre Parenteau soit autorisé à fournir à Madame veuve Ducharme des provisions pour $4.00 par mois. Adopté.

Beaubien-Pelletier. Que Théophile Thibault soit nommé auditeur des comptes de la Municipalité pour l'année 1897, pour $20.00 sans extra.

En amendement par Edward Davis et Louis Ayotte que Adolphe Fortier soit nommé auditeur avec salaire de $25.00. Adopté.

La motion principale est perdue. F. H. Jakeway est nommé second auditeur par M. le préfet.

Lecture du rapport du Comité des finances.

Pelletier-Beaubien ; que le rapport du Comité des finances soit adopté. Adopté.

Le Comité des finances recommande le paiement des différents comptes qui sont adoptés.

Lemire-Pelletier. Que M. Aimé Beaubien soit autorisé a s'entendre avec le conseil de Morris pour le replacement de leur bateau traversier en face de la ville de Morris pour l'accommodement des contribuables du quartier No. 4 de notre Municipalité. Adopté.

Beaubien-Pelletier. Que le règlement No. 122 concernant l'indemmité des membres du conseil soit lu une première ; une deuxième et une troisième fois et soit adopté. Adopté.

Davis-Beaubien. Que ce conseil s'ajourne au deuxième mardi de Fevrier. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec. Tresorier,
Mun. de Montcalm.

Chronique de la Province

Letellier,

—Le mardi 18 Janvier, avait lieu à l'Eglise de Letellier, le mariage de M. Horace Dansereau avec Mlle Juliette Jutras. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév. M. Jutras Curé de la Paroisse et oncle de la mariée

La cérémonie religieuse fut aussi complète que possible, M. le curé chanta la messe assisté d'un diacre et d'un sous-diacre. Avant l'offertoire, le Rév. M. Campeau, curé de St-Joseph adressa la parole aux jeunes époux. Il le fit en termes éloquents et choisis. Le chant et la musique contribuèrent également à rehausser l'éclat de la fête.

Les parents assistaient nombreux à cette belle cérémonie.

Les jeunes époux sont partis le jour même pour Winnipeg.

Ils doivent aller s'établir au Portage du Rat. Nous leur souhaitons beaucoup de succès.

Holland.

—L'arrestion à Winnipeg de M. John Hall banquier de Holland, fait sensation dans le pays. M. Hall était parti pour la Colombie Anglaise, pour motif de santé disait-il. Il faisait en réalité banqueroute laissant un passif de 35.000 dollars. Il a été arrêté à Winnipeg sur la plainte d'un banquier de cette ville. Il est actuellement à l'Hôpital M. John Hall était un des hommes les plus connus de Holland Généralement on se défiait de lui. C'était une des têtes de la Loge de Holland. Il a fait beaucoup de victimes. H.

LaBroquerie.

26 Janvier.—Messieur O. et J. Goulet venant de la Province de Québec sont en promenade chez leur frère M. Eugène Goulet.

—Monsieur Martin Jérome, Inspecteur des bois de la couronne était de passage ici la semaine passée.

—Il est décidé que M. E. Goulet et M. Therrien partiront une fromagerie ce printemps,il faut espérer qu'il y aura succès.

La première assemblée de notre conseil a eu lieu samedi le 15 Janvier.

—Les contribuables de notre paroisse paraissent satisfaits des travaux qui ont été faits durant l'année 1897. Il faut espérer que le conseil continuera à nous rendre justice.

—MM. A. Rocan et Philippe Honde ont été élus conseillier pour l'année 1898.

—M. Leving commence cette semaine à scier le bois qui devra servir à la construction de nouvelle Eglise.

OBITUAIRE

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Nazaire Edmond Germain, ancien citoyen de Winnipeg, arrivée Dimanche, le 23 Janvier dernier, à Saint-Paul Minn., à l'âge de 49 ans. Il était le fils de notre estimable concitoyen Monsieur Nazaire Germain et frère de MM. George et Cléophas Germain de cette ville, Napoléon Germain de Montreal et Alphonse Germain,de Lowell,Mass., et de dame Richer de St-Anne des Chênes et dames Paradis et Fournier de St-Boniface; il laisse une épouse un fils et une fille. Nous nous associons de tout cœur à la vive affliction de la famille à laquelle nous offrons nos sincères condoléances.

—Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le seul journal français de la Province et du Nord-Ouest, abonnement $1.00 par année payable d'avance.

Le Manitoba.

Mercredi, 2 Fevri r 1898

UNE PAROLE D'ESPERANCE!

C'est M. Laurier qui l'a prononcée au banquet que les citoyens de Montréal ont offert à M. Wilson Smith, le maire sortant de charge.

A ce banquet, qui avait réuni dans l'immense salle du Windsor toute la hiérarchie civile et religieuse, deux discours furent particulièrement remarqués et applaudis: ceux de Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Montréal et de Sir W. Laurier, premier ministre du Canada.

C'est un spectacle bien consolant et qui doit réjouir le cœur de tous les bons citoyens, que de voir ainsi réunis dans des agapes vraiment fraternelles, protestants et catholiques, Evêques, prêtres et laiques, pour rendre hommage à l'intégrité et à l'honorabilité d'un compatriote, serviteur intelligent de son pays, conservateur choisi de la chose publique. Après avoir entendu l'éloquente parole de Mgr Bruchési, revendiquant, comme un nouveau St-Paul, ses droits et privilèges de citoyen et manifestant en même temps toute sa sollicitude et son religieux intérêt pour les progrès constants de la grande métropole du Canada, qui donc ne s'est pas réjoui sincèrement dans son cœur, et n'a pas désiré voir plus souvent ces assemblées où la religion et l'état s'unissent plus étroitement dans une pensée commune. Quand Sir W. Laurier, s'est levé pour parler, on l'a vivement applaudi: Voici ce qu'en dit le *Monde Canadien*.

"Sir Wilfrid Laurier a été comme toujours correct concis et académique; il s'est déclaré heureux d'entendre un archevêque romain se déclarer sujet britannique et comme tel réclamer les droits de la conscience. Sa Grandeur avait ajouté: "Il faut que nous ayons la paix dans ce pays."

"Nous pouvons tous avoir la paix en observant et en respectant les droits de la conscience. Nous ne pouvons avoir la paix qu'à une seule condition: celle d'une généreuse abnégation sur l'autel de la patrie. Dans ce Dominion qui est le nôtre, les lois de la justice prévaudront toujours."

C'est là une parole d'espérance! M. Laurier le proclame, et nous faisons des vœux pour que sa parole se réalise. Il énonce le principe, qu'il en fasse l'application, et sa place dans l'histoire du pays occupera une des plus belles pages. Qu'il nous rende la paix, qu'il fasse prévaloir les lois de la justice, qu'il fasse respecter les droits de la conscience, il aura rempli ses devoirs d'homme d'état et de chef de gouvernement. Ces devoirs sont tout tracés: il connait notre position; il sait que par les lois de 1890, la conscience catholique a été violentée et que la persécution ne s'est pas ralentie. Qu'il entende la parole de Léon XIII; parlant de la loi passée par le parlement du Manitoba, détruisant le droit qu'avaient les catholiques d'élever leurs enfants dans des écoles publiques selon les prescriptions de leur conscience, le Saint Père dit; "C'est une loi nuisible. Car il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou la combattent positivement."

Il n'est donc pas permis aux enfants catholiques d'aller aux écoles publiques. C'est là direction qui nous est imposée par l'autorité souveraine de l'Eglise, et que les évêques nous ont fidèlement transmise. C'est cette cause sacrée, que nos évêques ont défendue depuis tant d'années et pour laquelle, dit Léon XIII, dans son encyclique, "tous les citoyens droits et honnêtes, sans distinction de partis, eussent dû se concerter et s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs."

Plus tard, on a fait un compromis que le Saint Père croit avoir été "inspiré par l'amour de l'équité et par une intention louable." Mais, ajoute-t-il, "nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité; la loi que l'on a faite dans le but de réparations est défectueuse imparfaite, insuffisante."

Le mal demeurait donc le même malgré les bonnes intentions; nos évêques refusèrent alors d'accepter ce compromis, qui ne donnait pas assez et ne pouvait satisfaire à la conscience catholique; et Léon XII les a encore pleinement justifiés en ajoutant: "Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba."

Nous ne dirons pas autre chose, car M. Laurier comprend comme nous, ces paroles du Saint Père, qui nous disent clairement que les droits de la conscience n'ont pas encore été respectés, que les lois de la justice n'ont pas encore prévalu et que, par conséquent, nous n'avons pas encore la paix après laquelle nous soupirons ardemment.

M. Laurier veut tout cela; nous attendrons donc avec confiance, car sa parole, nous l'avons dit, est une parole d'espérance!

Fiat!!!

OPINION DE LA PRESSE

Sur l'Encyclique

Nous continuons aujourd'hui la revue des journaux dans leurs appréciations sur l'Encyclique *Affari vos*, revue que nous avons commencée la semaine dernière, et qui a fort intéressé nos lecteurs:—

Le *Courrier du Canada*:

"Nos lecteurs ont parcouru cette mémorable Lettre. Ils y auront trouvé comme nous la lumière, et l'indication de la voie qu'il faut continuer à suivre pour obtenir le triomphe de la juste cause pour laquelle nous luttons depuis tant d'années.

"Quelle consolation et quelle force pour les catholiques vraiment dévoués à l'Eglise, que cette parole du Pape! Et quelle satisfaction pour nos vénérables évêques que cette éclatante approbation donnée à toute leur conduite par le Souverain-Pontife!

"Nos frères du Manitoba et leur digne archevêque devront aussi recevoir avec bonheur cette grande parole qui relève leur cause écrasée.

"Ah! si tous les catholiques canadiens pouvaient comprendre quels devoirs comporte l'Encyclique pontificale, et s'unir pour le triomphe du droit, comme la victoire serait vite gagnée!

***

Le *Soleil*, lui aussi a oublié cette parole vitale de Léon XIII mais il a eu la distraction, de ne pas publier l'éloquente interprétation qu'a fait de l'encyclique, Mgr Bégin.

"Toute l'encyclique, dit-il, se réduit à deux seules propositions qui s'en dégagent, claires, nettes, lucides.

"La première de ces propositions est que les concessions faites par le gouvernement du Manitoba, par la législation de 1897, ne constituent pas une réparation complète des griefs causés aux catholiques par les lois de 1890; que ceux-ci ont droit à beaucoup plus, et qu'ils doivent tendre vers le perfectionnement progressif des concessions déjà obtenues, jusqu'à ce que justice complète leur ait été rendue.

"La seconde proposition de la lettre encyclique est que pour arriver au but, les moyens à prendre sont absolument discrétionnaires. Le Souverain Pontife ne prescrit aucun mode, ne trace aucune tactique, et surtout ne commande aucune ligne d'action politique. C'est là la partie humaine de la question; elle est laissée à l'arbitrage des hommes.

Oh! Journaux de parti!!!

***

Le *Temps* d'Ottawa:

"Ainsi que le *Temps* l'a toujours dit, les concessions offertes aux catholiques du Manitoba par le règlement ne devaient être considérées que comme un premier pas dans la voix de la réparation complète due à nos coreligionnaires de là-bas. M. Greenway a déclaré il y a déjà plus d'un an, qu'il sera heureux d'entendre les nouvelles propositions qu'on voudrait lui faire. Espérons donc qu'en suivant la règle de modération, de douceur et d'amour fraternel dont parle le Saint-Père, les autorités réussiront à faire rendre aux catholiques du Manitoba la pleine satisfaction à laquelle ils ont droit. Il ne faut pas cependant refuser les réparations partielles."

***

De *l'Evénement*:

"Comme nous nous y attendions, l'auguste chef de l'Eglise catholique approuve sans restriction l'attitude tenue par NN. SS. les évêques sur cette brûlante question des écoles, et déclare que la loi que l'on a faite dans le but de réparation—c'est-à-dire le règlement Laurier-Greenway est défectueuse, imparfaite, insuffisante. Le Saint-Père recommande aussi aux catholiques de continuer, sous la direction de leurs évêques, de revendiquer les droits qui leur sont garantis par la constitution.

"Si aujourd'hui il est du devoir de tous les catholiques canadiens de se soumettre à la décision du Saint-Père, un devoir non moins important s'impose aux représentants canadiens-français catholiques dans le cabinet du Canada: c'est de se remettre de suite à l'œuvre pour réparer l'erreur commise par le règlement Laurier-Greenway et régler enfin, cette question scolaire dans le sens de la justice et de la constitution.

***

De *L'Avant-Garde*:

"C'est un message de vérité, de justice et de paix.

"L'encyclique approuve sans réserve l'attitude de nos seigneurs les évêques et déclare le règlement scolaire défectueux, imparfait et insuffisant.

"Le devoir des catholiques est tout tracé par la main du pontife infaillible, c'est de continuer à revendiquer fermement, sous la direction de nos évêques, les droits que nous donne la constitution.

"Fidèle à ce devoir dans le passé nous continuerons de l'être encore dans l'avenir, jusqu'à ce que le triomphe du droit, de la justice et de la vérité, rendre à la minorité ses écoles et proclame l'égalité pour toutes les croyances devant la loi du pays."

***

De la *Presse*:

Le rôle du catholique apparait clair et évident, debarrassé de toute ambiguité et de tout malentendu. La *Presse*, conformément à ses traditions, à ses professions de foi réitérées, à son attitude antérieure, dans la question particulière dont il s'agit, accepte sans restriction aucune, sans arrière-pensée, avec un acquiescement absolu, le jugement de Rome, non seulement dans sa lettre, mais dans son esprit; en un mot dans la plénitude de sa portée et des conséquences que l'autorité épiscopale, à qui seule appartient la faculté de l'interpréter, peut en déduire. Aux représentants du Saint-Siège, en Canada, les évêques, et à eux seuls, appartient en effet le droit d'interpréter, et de commenter le document papal. Le devoir du journal catholique est donc de suivre la direction, d'écouter les conseils, de mettre en pratique les règles et avis de l'autorité compétente, avec une entière soumission.

***

Du *Monde Canadien*:

Pour tout vrai catholique, quand Rome a parlé, la cause est finie. Nous avons enfin la décision papale sur ce sujet tant controversé des écoles du Manitoba; il ne doit rester à tout catholique qu'à s'incliner avec respect devant la suprême autorité et à conformer ses paroles, ses écrits et ses actes à la décision rendue, c'est ce que fera sans réserves, sans récriminations, même avec bonheur le *Monde Canadien*: c'est ce que le Saint-Père, l'épiscopat, la conscience catholique exigent de tous les fidèles, quels qu'ils soient, grands et petits, savants et ignorants, gouvernants et gouvernés.

Les interprètes naturels, les seuls autorisés de la parole du pape, sont nos évêques. Nous écouterons donc docilement, et suivrons avec la plus parfaite soumission les directions épiscopales, comme l'exige notre titre de journal catholique et nous espérons que nous ne ferons, en cela, que suivre la conduite de tous les catholiques du pays.

Voilà de consolantes paroles; voilà le devoir bien compris de tout catholique et surtout de tout journaliste catholique. Adhésion pleine, entière, souveraine, à la parole de Léon XIII, à la direction de l'Episcopat, seul interprète légitime de l'encyclique.

NOS AMIS

La charité de M. le chanoine Piché, curé de Lachine, pour les pauvres sauvages de Manitoba, a été admirable. Il a acheté, avec le secours de ses généreux paroissiens, pour plus de 40 piastres d'étoffes diverses avec lesquelles des dames généreuses ont confectionné des habits. De plus, plusieurs personnes ont donné d'autres habits très peu usés; en sorte que trois grandes caisses de ces effets sont arrivées à St-Boniface et ont aussitôt pris le chemin de St-Philippe, de Fort Ellice, de Sandy Bay, de N. D. du Suffrage et de N. D. du Portage.

Dieu sait le bien opéré au moyen de ces vêtements, qui ont réchauffé les membres souffrants de Jésus-Christ, et qui ont donné à nos chers sauvages chrétiens et payens, une preuve tangible de la communion des saints. Mgr l'Archevêque et les RR. PP. Decorby, Comeau et Cahill remercient cordialement les généreux donateurs, les abeilles industrieuses et leur zélé pasteur.

DANS LA MISERE

Le R. P. Page, O. M. I., est arrivé hier de ses missions parmi les galliciens, établis dans les environs de Yorktown. Ils sont presque tous de la religion russe ou grecque schismatique. Deux cents familles sont fixées à cet endroit, la plupart vivant misérablement dans un affreux dénuement. Le gouvernement qui les a fait venir à grands frais, les a jetés sur des terres qu'ils n'ont pas encore eu le temps de travailler pour en tirer leur vie; et ils sont ainsi abandonnés à un lamentable état de disette et de privations de toute sorte.

Le R. P. Page a vu un grand nombre de familles, n'ayant pour toute nourriture qu'un peu de pain, fait de la plus méchante fleur qu'on puisse trouver. Ni beurre, ni graisse, ni viande pour ces femmes et ces enfants dont l'activité vitale s'épuise rapidement, et qui périront prématurément, s'ils ne reçoivent pas des secours du gouvernement.

Le gouvernement, qui accorde avec tant d'attention aux sociétés protectrices des animaux, incorporation, privilèges et législation, ne pourrait-il pas accorder un reste de soucis et de protection à ces malheureux dont les plaintes multiples se sont pourtant rendues jusqu'à l'hon. M. Sifton.

ANNIVERSAIRE

Hier, a eu lieu, dans la chapelle des Sœurs Grises, un service Anniversaire pour le repos de l'âme de la regrettée Sœur Saint-Soseph, née Coutlée, décédée le premier Février 1897 après 53 ans d'un dévouement héroïque; La Révérende Sœur Coutlée était l'une des quatre fondatrices des Missions des Sœurs Grises dans l'Ouest Canadien. Son service a été chantée par son neveu, le Révérend Père M. J. Arthur Coutlée, O. M. I., assisté de diacre et sous-diacre.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, au nom de "The Manufacturers guarantee and accident Insurance Company," d'un Acte changeant le nom de la dite Compagnie et celui de "The Guarantee and Accident Insurance Company of Canada" ou en tout autre que le Parlement du Canada permettra et les Directeurs pourront approuver, ratifier et confirmer le règlement passé par la dite Compagnie pourvoyant à l'émission d'actions privilégiées de la dite Compagnie.

Beatty, Blackstock, Nesbitt Chadwick & Riddell, Solliciteurs des requérants.

Toronto, 4 Nov. 1897.

9-11-9ins.

CHRONIQUE LOCALE

—M. le Sénateur Bernier est parti lundi dernier pour Ottawa.

—M. Modeste Lamontagne est retenu chez lui pour cause de maladie.

—La fièvre scarlatine s'est déclarée sur la Réserve Sauvage à St-Peters.

—A la dernière réunion du Club Le Voyageur 14 nouveaux membres ont été admis.

—M. J. N. Camyré a été nommé maître de Poste à St-Adolphe en remplacement de M T. Landry.

—M. C. A. Gareau, marchand est arrivé lundi dernier de Montréal, où il a été faire ses achats du printemps.

—Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est parti jeudi dernier pour Montréal accompagné du Rév. Père Georges.

—On dit que plusieurs personnes ont été mises à l'amende la semaine dernière pour avoir fait de la contrebande à Gretna.

—Deux hoteliers de Winnipeg ont payé l'amende cette semaine pour avoir vendu de la boisson à des personnes interdites.

—Le cheval en renommée de la Province, Nulla Bona, la propriété des MM. McLaren et Frère est mort lundi dernier ; ce cheval valait $1000.00

—M. Alex McDermot au service de la Maison Pearson à Kootenay a été transféré par la même maison au Fort Steele en charge de ce Poste.

—Dimanche dernier un commencement d'incendie s'est déclaré à l'Hôtel O'Corner à Winnipeg; les pompiers ont réussi à maitriser l'élement destructeur.

—Nous faisons l'impression des Rapports des auditeurs pour les Municipalités Adressez-vous à l'imprimerie du Manitoba, et vous épargnerez 20 pour cent.

—Des voleurs se sont introduit dimanche matin dans le magasin de Stephen Johnson sur la rue Ross à Winnipeg et ont volé pour $500.00 de marchandises.

—Les heures du départ et de l'arrivée des trains du Pacifique sont modifiées comme suit : Ils arrivent de l'Ouest, à 7.50 a. m ; départ pour l'Est à 8.50 a. m ; arrivée de l'Est à 6.10.

—M. Edouard Guilbault annonce aux cultivateurs qu'il a reçu un assortiment des mieux choisis de rouets venant de la meilleure maison du Canada la maison Vizina & Fils, St-Gabriel de Brandon.

—Ce matin, à sept heures, un incendie s'est déclaré dans une cave du Block McIntyre, à Winnipeg. Ce magnifique block est complètement détruit. Il contenait des magasins considérables dont il ne reste plus que des ruines. Ce sont les magasins de MM. Norris, marchandises sèches, Furner, chapelier, Erzinger, fabricant de cigares, Payne, marchand de Tapisseries, Maycock, marchand de jouets, Taylor, libraire, Morgan, marchand de chaussures, Porte, orfèvre, Vilie, marchand de liqueurs.

LES MEILLEURS RESULTATS

Accompagnent toujours l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams

Deux cas dans lesquels elles ont ramené la santé et la force après que tous les autres moyens eurent fait défaut—Ce qu'elles ont fait pour les autres elles le feront pour vous.

De "l'Express" de Colborne.

Il y a bien peu de gens dans le canton Murray, comté de Northumberland, à qui le nom de Chase n'est pas familier. M. Jacob Chase, qui a été tour a tour cultivateur, pêcheur et marchand de poisson, est surtout bien connu. Il a beaucoup souffert du rhumatisme, comme tous ses voisins, le savent, mais il a heureusement réussi à surmonter la maladie. Il a donné les détails suivants à un reporter : "J'ai souffert du rhumatisme pendant plus de vingt ans, souvent j'étais obligé de demeurer à la maison. Dans une circonstance j'ai été arrêté, pendant seize semaines, et j'ai gardé le lit la plupart du temps, j'étais sans forces. Je fus traité par un excellent médecin, mais il n'y avait pas d'améliorations. Je crois que, également, j'ai essayé tous les remèdes annoncés pour la guérison du rhumatisme et je suis sûr d'avoir dépensé plus de $200 pour n'avoir que de bien maigres résultats. A la fin, on me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et c'est depuis cette époque que j'ai pris le dessus sur la maladie. Je continuai à en prendre pendant plusieurs mois, et chaque jour, je constatais que le mal qui pendant tant d'années m'avait rendu si misérable, disparaissait, et à la fin toute trace de maladie était disparue et j'étais guéri ; je dis guéri, parce que depuis je n'ai jamais senti les atteintes de mon mal."

Pour prouver que les Pilules Roses du Dr Williams sont un remède pour diverses maladies, nous devons mentionner aussi qu'il a ramené à la santé Madame Frank, Chase, une bru du monsieur cité plus haut, et ce après que tous les remèdes eurent échoué misérablement, Mme Chase dit : "Il me serait difficile de dire de quel mal je souffrais puisque les médecins euxmêmes n'y pouvait rien voir. L'un disait que c'était la consomption de l'estomac, quand un autre déclarait emphatiquement que c'était le foie qui était attaqué. Ce que je savais, et ce depuis des années, c'est que j'étais une femme malade. Je sais que je souffrais de névralgie, mon sang était pauvre, et j'étais sujette à des maux de tête qui m'abattaient. Mon appétit n'était pas régulier, et la moindre excitation me laissait sans courage. Une dame de mes amies qui avait bénéficié des Pilules Roses du Dr Williams me conseilla de les essayer, et comme elles avaient aussi guéri mon beaupère, je résolus d'en prendre et j'ai tout lieu de me réjouir d'avoir agi comme je l'ai fait, car, comme vous pouvez le voir facilement, elles ont fait de moi une femme de santé. Je pris les Pilules sans y manquer pendant une couple de mois et à la fin de ce régime, je jouissais des bénédictions d'une santé parfaite. C'est un plaisir bien grand pour moi de témoigner publiquement en faveur de ce merveilleux remède."

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en allent au siège de la maladie. Elle renouvellent et reconstituent le sang, renforcent les nerfs. chassant ainsi la maladie du système. Evitez les contrefaçons en insistant pour que chaque boîte que vous achetez soit entourée d'une enveloppe portant la marque de commerce entière : Les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles.

AVIS

Avis est par les presentes donné qu'une demande sera faite au Parlement fédéral, à sa prochaine session, en amendant l'acte pour changer le nom de "The Dominion Building & Loan Association," en celui de "The Dominion Permanent Loan Company.

Daté à Toronto, ce 17ième jour de novembre A. D., 189.

MACDONALD, BOLAND & THOMPSON
Solliciteurs des applicants.
24-11-9. Toronto.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session afin d'obtenir un acte changeant le nom de "The Federal Life Assurance Company of Ontario," en celui de "The Federal Life Assurance Company of Canada" ayant ses bureaux principaux à Hamilton Ont., avec plein pouvoir de transiger des assurances sur la vie dans la puissance du Canada et ailleurs, et investir leur agent dans toute province ou campagne ou ils feront affaires, et que les directeurs jugeront àpropos.

Daté a Hamilton ce 2ième jour de décembre 1897.

THOS. C HASLETT,
Solliciteur pour la Féderal Life Assurance Company of Ontario.

AVIS

Une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Britannique, avec pouvoir de construire une voie ferrée partant de Victoria, Colombie-Britannique, et allant jusqu'à Winnipeg, Manitoba, *vid* Bute Inlet, Cariboo, Edmonton et Prince Albert, avec un embranchement traversant les districts de Carsiar et Yukon et un embranchement descendant les vallées des rivières Canot, Colombia et Kootenay jusqu'au 49e parallèle de latitude ; avec pouvoir d'acheter, affermer, se fusionner ou faire des arrangements de circulation avec des lignes ou compagnies existantes sur la ligne de chemin de fer projeté ou s'y rattachant.

Montréal, 10 novembre 1897.

17-11-92 9i C. N. ARMSTRONG.

AGENTS DEMANDÉS

Pour prendre des ordres pour des arbres fruitiers etc. etc. Pas d'experience requise. Vous payerons un salaire et les dépenses, ou nous donnerons une commission liberale. Un bon arrondissement sera donné à l'agent.

Adressez, Brown Bros Co.
Brown Nurseries
P. O., Ontario.

AVIS

Avis est par le present donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session pour que "La Lake Manitoba Railway and Canal Company" ait le pouvoir de s'amalgamer à toute autre compagnie de chemin de fer, qu'elle jugera à propos C. E. L. PORTEOUS,
secrétaire,
Daté ce 24ième jour de Décembre, 1897.
27-12-97 9i.

CHEMIN DE FER

NORTHERN :-: PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord. Lisez en montant. Fret No. 155 quotidien.	Ex. de St. Paul No 103 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud. Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Fret No. 154 quotidien.
8.10a	3.00p	0	Winnipeg	11.45a	6.45p
8.15a	2.49p	3.0	*Jonction Portage	11.57a	7.00p
7.50a	2.33p	9.3	*St. Norbert	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	*Cartier	12.24p	7.39p
6.59a	2.00p	23.5	*Ste. Agathe	12.42p	8.05p
6.23a	1.51p	27.4	*Union Point	12.51p	8.17p
5.53a	1.38p	32.5	*Silver Plains	1.03p	8.34p
5.28a	1.20p	40.4	Morris	1.20p	9.00p
4.52a	1.06p	46.8	St. Jean	1.34p	9.22p
3.30a	12.46p	56.0	Letalier	1.55p	9.55p
2.30a	12.20p	65.0	Emerson	2.15p	11.00p
8.35p	12.10p	68.1	Pembina	2.30p	11.45p
11.40a	8.45a	168	Grand Forks	5.55p	7.55a
	5.05a	223	Winnipeg Junction	9.40p	5.00p
	7.30a	453	Duluth	8.00a	
	8.30a	470	Minnéapolis	6.40a	
	8.00a	481	St. Paul	7.10a	
	10.30a	883	Chicago	9.35a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Allant Est, Lisez en montant. Fret No 130.	Ex. No. 128 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 127 Lundi, mercredi, vend.	Fret No. 129
8.30a	3.00p		Winnipeg	11.45a	6.45p
8.30p	1.05p		Morris	1.30p	7.00a
7.35p	12.43p	10	*Lowe Farm	1.53p	8.44a
6.34p	12.18p	21.2	*Myrtle	2.18p	9.31a
6.04p	12.08p	25.9	Roland	2.29p	9.50a
5.27p	11.51a	33.5	*Rosebank	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	Miami	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	*Deerwood	3.22p	11.44a
3.28p	11.04a	54.1	*Altamont	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	Somerset	3.52p	12.51p
2.08p	10.32a	68.4	*Swan Lake	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	*Indian Springs	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	*Mariapolis	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	*Greenway	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	Baldur	5.01p	3.25p
11.02a	9.17a	102	Belmont	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	*Hilton	5.40p	4.53p
9.45a	8.43a	117.3	*Ashdown	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	Wawanesa	6.03p	5.47p
8.54a	8.28a	123	*Elliotts	6.12p	6.04p
8.29a	8.14a	129.5	Rounthwaite	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	*Martinville	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	Brandon	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrête à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant, Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est, Lisez en montant, Train mixte No 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		Winnipeg	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	*Portage Junction	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	*St. Charles	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	*Headingly	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	*White Plains	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	*Gravel Pit Spur	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	*La Salle Tank	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	*Eustache	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	*Oakville	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	*Curtis	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	Portage-la-Prairie	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général, Winnipeg.
AGENCE DE LA VILLE,
486 rue Principale, Winnipeg.
CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets,
A. G. R. P. et T., St. Paul.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

Ce qu'un Cultivateur doit faire

POUR SE RUINER

(Suite).

Rude besogne, en vérité, pour des garçons qui n'ont songé jusque-là qu'à s'amuser et à se donner du bon temps!

Triste situation pour des filles si fières jadis de leurs belles toilettes, si heureuses d'être admirées par les jeunes gens de la paroisse!

Quant à vous, leur père, trop fainéant pour chercher de l'ouvrage ou trop maladroit pour réussir, vous passerez votre temps au cabaret, à jouer aux cartes, à boire en compagnie de Canadiens qui vous ressemblent, à mal parler de tout le monde en général et de votre curé en particulier. Vous, le père, qui aviez une belle terre en Canada, mais qui l'avez mangée par votre luxe et votre conduite extravagante, vous serez là-bas au crochet de votre famille...

Selon l'expression énergique des Canadiens, "vous vivrez du sang de vos enfants."

E. M. Hessge.

(fin.)

NOS PREMIERS PARENTS

S'est-on jamais demandé quelle était la taille de nos premiers parents? Quoique la peinture et la sculpture les aient toujours représentés comme étant d'une stature moyenne, les savants s'accordent à dire qu'Adam et Eve, ainsi d'ailleurs que leurs descendants, devaient être beaucoup plus grands et plus forts que les hommes de la race présente.

Une revue allemande, rédigée par des archéologues et des paléographes très érudits, publie à ce sujet, des renseignements fort curieux qu'elle donne toutefois sous réserves.

D'après les hypothèses basées sur des textes anciens d'une authencité indiscutable, la taille de notre mère Eve avrait été de 36 mètres, et celle d'Adam de 37 m. 50,—deux géants, comme l'on voit, qui ne seraient pas passés sous l'Arc-de-Triomphe, à Paris.

Noé devait avoir 31 mètres de haut, Abraham 5 m. seulement, Moise 4 mètres, Alexandre 2 mètres et Jules Cézar, un peu moins.—Et nous voilà aux tailles des temps modernes.

Toujours d'après la même revue, Hercule—qui l'eût cru?—ne mesurait guère que 1 m. 85!

Mais a-t-il jamais existé seulement?

COMMERCE.

Marchésde Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 31 Jan. 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli, "	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 00	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

FARINE.

Farine par 100 lbs. Manitoba XXXX	1 25
" Superieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

FOIN.

Foin de prairie	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	7 00	à 8 00

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 65	à 0 75
Avoine, par minot	0 25	à 0 30
Orge "	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 20	à 0 25
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 25	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00	à 4 50
Charbon dur	8 50	à 9 00
Charbon mou	4 25	à 0 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boites, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 15	à 0 20
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 28	à 0 30
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00